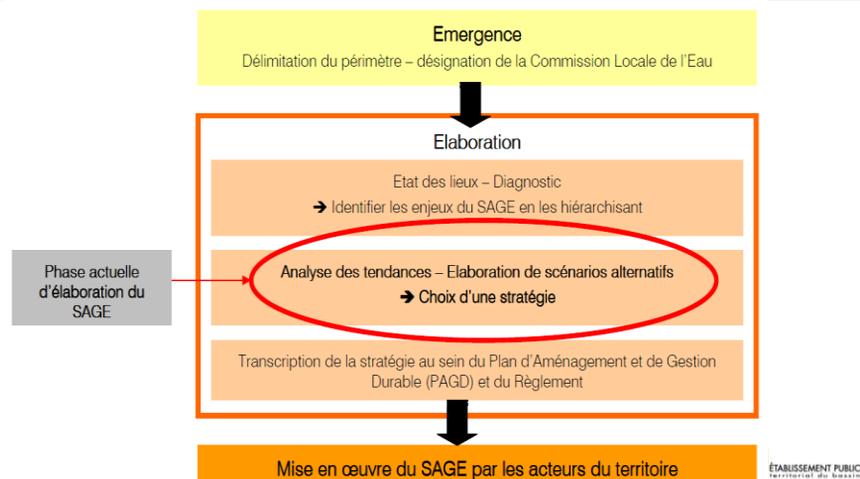


# SAGE Tille

## Commission «milieux aquatiques»

Mairie de Saint-Julien  
Vendredi 8 novembre 2013

## Etat d'avancement de la procédure SAGE



## Déroulement de la séance

### Travail en atelier : 2 questions – objectifs:

1. **Quelles évolutions des usages et des pressions sur les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) à l'horizon 2020 – 2030 (sans SAGE) ?**
  - Evolution de la qualité physique des cours d'eau (berges, lits, boisements de berges) ?
  - Evolution de l'incidence des ouvrages hydrauliques sur les continuités biologiques et sédimentaires ?
  - Evolution des zones humides (surface, fonctionnalités, etc.) ?
2. **Les objectifs et orientations de gestion des milieux aquatiques pour le SAGE**
  - fixer et hiérarchiser des objectifs de gestion des milieux aquatiques pour le SAGE,
  - proposer des mesures alternatives à un scénario d'évolution « au fil de l'eau » (sans SAGE).

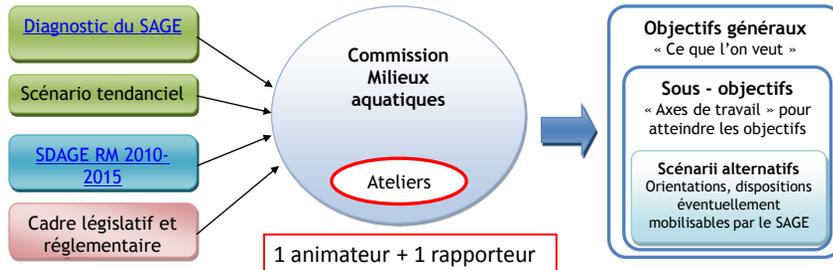
## Rappels: Qu'est ce qu'un SAGE ?

- **Le SAGE est un document de planification** qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- **Le SAGE n'est pas un programme d'intervention** (≠ contrat de rivière)

Quel type de SAGE souhaite-t-on ? Quelle stratégie ?

- **Un SAGE « plate-forme relai »** pour optimiser les politiques de l'eau d'ores et déjà en place,
- **Un SAGE « eau et milieux aquatiques »** qui place la fonctionnalité des milieux aquatiques au cœur de sa stratégie,
- **Un SAGE « territoire »** affirmant sa contribution aux orientations du développement durable des territoires à travers les problématiques liées à l'eau.

## Quels objectifs pour le SAGE ?



- Travail en ateliers
  1. évaluer les évolutions attendues de l'état des milieux aquatiques,
  2. fixer et hiérarchiser des objectifs de gestion milieux aquatiques pour le bassin,
  3. proposer des mesures alternatives à un scénario d'évolution « au fil de l'eau » (sans SAGE): pas la priorité du jour mais on peut déjà y réfléchir

## Quelles dispositions envisager ?

- La stratégie (les objectifs) retenue pour le SAGE sera déclinée dans des dispositions (PAGD) et règles (règlement) courant 2014 - 2015. On distinguera :
  - **Les dispositions d'action (A)**
    - acquérir des connaissances nouvelles,
    - mieux communiquer,
    - réaliser un ensemble de travaux sur les cours d'eau et milieux naturels du territoire (contrat de rivière – MO locaux)
  - **Les dispositions de gestion (G)**
    - recommandations, conseils formulés auprès des acteurs locaux,
  - **Les dispositions réglementaires (R)** renvoient à la portée juridique du SAGE
    - Prescriptions: compatibilité (PAGD)
    - Règles : conformité (renforcent certaines dispositions du PAGD)

## Déroulement de la séance

- Dossier de séance = support de travail
- Groupes de travail (1 h 15 max)
  - animateur + rapporteur
  - 3 thématiques (de 25 min max)
    - Qualité physique (hydromorpho) des cours d'eau
    - Continuité écologique
    - Zones humides
  - 2 questions pour chacune des thématiques :
    - Quelles évolutions des pressions et des usages à venir?
    - Quels objectifs (ce que l'on veut) et sous-objectifs (axes de travail à développer) = Stratégie du SAGE
- Synthèse / rapportage en fin de séance

# SAGE Tille

## Commission «milieux aquatiques»

Mairie de Saint-Julien  
Vendredi 8 novembre 2013